



POST TENEBRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé
dans la commune de Vernier.

du 24 juin 1958

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre du Conseil administratif de la commune de Vernier,
adressée au Département des travaux publics en date du 7 juin 1958, pro-
posant d'attribuer le nom de "chemin des Iris" au chemin privé reliant
la route de Cointrin au chemin des Corbillettes;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du
17 juin 1958;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de "chemin des Iris" au chemin privé reliant
la route de Cointrin au chemin des Corbillettes.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

F. Combet

